



N° dossier de police : (si connu) Lieu du tribunal :
--

COUR PROVINCIALE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

ENTRE

_____ requérant _____
Date de naissance (AA/MM/JJ)

ET

_____ intimé _____
Date de naissance (AA/MM/JJ)

DEMANDE EN VUE D'OBTENIR UNE ORDONNANCE DE PROTECTION D'URGENCE

1. Je demande qu'une ordonnance de protection d'urgence soit prononcée conformément à l'article 5 de la *Family Violence Protection Act* contre l'intimé. Je comprends que tout renseignement fourni à l'appui de ma demande peut être utilisé pour lancer une enquête ou comme preuve dans la présente procédure ou dans toute autre instance judiciaire. Je suis un adulte et je demande cette ordonnance pour moi-même et les enfants mineurs suivants qui vivent habituellement ou périodiquement avec moi.

_____	_____	_____	_____
Nom	Date de naissance	Nom	Date de naissance
_____	_____	_____	_____
Nom	Date de naissance	Nom	Date de naissance
_____	_____	_____	_____
Nom	Date de naissance	Nom	Date de naissance

2. (Remplir s'il y a lieu) J'ai retenu les services d'un avocat aux fins de la présente demande.

Le nom de mon avocat est : _____ Adresse : _____
N° de téléphone : _____

3. (Remplir s'il y a lieu) Je consens à ce que la présente demande soit présentée en mon nom par un avocat, un agent de police ou par une personne désignée, soit _____

_____ Adresse _____ Profession

4. J'ai reçu de l'aide pour remplir la présente demande. La personne qui m'a aidé est : _____

_____ Renseignements : _____

Signature du requérant : _____

Fait ce _____ jour de _____, 20_____

Adresse et numéro de téléphone du requérant pour signification _____ _____ _____
--

Adresse et numéro de téléphone de l'intimé pour signification _____ _____ _____

REMARQUE : La présente demande doit être accompagnée d'une déclaration faite sous serment au moyen du Formulaire 003 énonçant les raisons pour lesquelles vous demandez une ordonnance de protection d'urgence.

Pour usage officiel seulement

Demande accueillie : **Oui** **Non**

Signature du juge

Date

ANNEXE A

(Jointe au formulaire 002, Ordonnance de protection d'urgence)

CONDITIONS POSSIBLES DE L'ORDONNANCE

- Le requérant aura l'occupation exclusive de la résidence située au _____ pour une période de ____ jours à compter de la date de la présente ordonnance.
- Si l'intimé ne quitte pas immédiatement les lieux de cette résidence de son plein gré, un agent de police l'expulsera et pourra utiliser la force raisonnable pour ce faire.
- Un agent de police accompagnera _____ à la résidence dans un délai de ____ heures afin de superviser le déménagement des effets personnels de l'intimé.
- Il est interdit à l'intimé de communiquer, directement ou indirectement, avec le requérant ou avec _____.
- Il est interdit à l'intimé de se trouver dans un lieu fréquenté régulièrement par le requérant ou par _____ ou à proximité d'un tel lieu, y compris une résidence, un immeuble, une place d'affaires, une école ou un lieu de travail.
- Pour la durée de la présente ordonnance, ou jusqu'au _____, le requérant aura la possession ou le contrôle des biens personnels suivants _____

- Il est interdit à l'intimé de prendre, de convertir, d'endommager ou de toucher aux biens à l'égard desquels le requérant a un intérêt.
- Il est interdit à l'intimé de commettre d'autres actes de violence familiale visés à l'article 3 de la *Family Violence Protection Act*.
- Il est interdit de publier de quelque façon que ce soit le nom ou l'adresse du requérant ou d'un enfant nommé dans la présente ordonnance, ainsi que tout renseignement susceptible d'identifier le requérant ou l'enfant.
- Il est ordonné à l'intimé de remettre à un agent de police, sous réserve de toute autre ordonnance prononcée aux termes du *Code criminel*, de la *Loi sur les armes à feu* (Canada) ou de toute autre loi
- (i) toute arme en sa possession ou dont il a l'usage;
- (ii) tout document l'autorisant à posséder ou à avoir l'usage d'une arme.
- Les armes seront remises sur-le-champ ou dans un délai de _____. Si l'intimé désobéit à la présente ordonnance, un agent de police peut, afin de saisir les armes, pénétrer dans un lieu où il a des motifs de croire que des armes s'y trouvent et d'y procéder à une fouille en utilisant la force raisonnable dans les circonstances.
- Il est ordonné à l'intimé de s'acquitter du loyer ou des versements hypothécaires relatifs à la résidence;
- Il est interdit à l'intimé de mettre fin aux services de base ou aux services publics desservant la résidence;
- Pour la durée de la présente ordonnance, ou jusqu'à ce qu'elle soit résiliée ou annulée, le requérant ou _____ sera responsable des soins et de la garde des enfants nommés dans la présente ordonnance.



(Toute autre disposition que la Cour estime nécessaire pour assurer la protection immédiate du ou d'une autre personne ainsi que des biens risquant d'être lésés ou endommagés)
